



Appel à candidatures
« VENDEUR AMBULANT DE
GLACES ARTISANALES
DANS LES PARCS »
Ville d'Aix-en-Provence

La ville d'Aix en Provence recherche **un commerçant ambulant de vente de glaces artisanales**, pour la période estivale, dans les parcs suivants :

- Parc Jourdan, partie haute, à proximité de l'aire de jeux pour enfants
- Parc St Mitre, au centre du parc, à proximité de l'aire de jeux pour enfants
- Parc Rambot, à côté du pédiluve et de l'aire de jeux pour enfants

Conditions :

La vente de glaces ne pourra se faire que dans des cornets consommables (type gaufrettes)

Pour les modalités de candidature, voir le Règlement de la Consultation téléchargeable sur le site de la ville.

Redevance : Délibération n° DL 2020-361 du 16/12/2020

47,50 € le m² par mois

21,20 € le m² par jour

Critères d'attribution :

1- Respect de la définition de glaces artisanales 20%

2- Qualité globale de la prestation 50% :

a. diversité des produits, prix 15 %

b. type de chariot de glaces utilisé : photos et dimensions 25 %

c. jours d'occupation proposés (fournir un planning) 10 %

3- Expériences professionnelles et références 20%

4- Limitation de l'impact environnemental 10%

Les candidatures sont à adresser par voie postale à :

Mairie d'Aix en Provence

Direction Gestion Espace Public, Commerce & Artisanat

Hôtel de Ville

CS 30715

13616 AIX EN PROVENCE Cedex 1

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : vendredi 2 juillet 2021 à 16h Délai de rigueur

Les candidats devront présenter un dossier de candidature comprenant notamment :

- Une carte de commerçant ambulant en cours de validité
- Un extrait "K bis" du Registre du Commerce (pour les Sociétés) ou extrait D1 du Répertoire des Métiers (pour les artisans) daté de moins de trois mois
- Un avis INSEE (code NAF ou APE) de moins de 3 mois
- Une attestation d'assurance pour l'exercice d'un commerce non sédentaire, en cours de validité (ou un engagement à l'obtenir avant le début de l'exploitation)
- Copie de la pièce d'identité du ou des gérant(s) mentionné(s) sur le Kbis ou l'extrait D1 du Répertoire des Métiers
- Cerfa 13984*04 dûment visé par la DDPP